

# PARIS UNIVERSITE CLUB

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 août 2020**  
**PARIS UNIVERSITE CLUB**  
17, avenue Pierre de Coubertin  
75013 Paris

Philippe DEPARIS

28 Rue de Strasbourg 94300 Vincennes  
Tél : 01.45.16.83.00

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P. D  


# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31/08/2020

A l'assemblée générale de l'association PARIS UNIVERSITE CLUB.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PARIS UNIVERSITE CLUB relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Philippe DEPARIS  
Commissaire aux comptes  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 584 00040

P. D  


## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P. D  


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 15 février 2021



**Philippe DÉPARIS**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Philippe DÉPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P. D





## PARIS UNIVERSITE CLUB



### COMPTES ANNUELS 2019/2020

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P.P

# Bilan actif

PARIS UNIVERSITE CLUB

Etats de synthèse au 31/08/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	36 903	36 701	202	1 080
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
Constructions	478 496	252 608	225 888	179 735
Installations techniques, matériel et outillage	41 193	36 833	4 360	8 611
Autres immobilisations corporelles	486 798	256 208	230 590	150 250
Immob. en cours / Avances et acomptes	41 730		41 730	61 161
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Participations et créances rattachées</b>				
<b>TIAP &amp; autres titres immobilisés</b>				
Prêts	42 282		42 282	38 465
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 100
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 128 403</b>	<b>582 350</b>	<b>546 052</b>	<b>440 402</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Matières premières et autres approv.</b>				
<b>En cours de production de biens</b>				
<b>En cours de production de services</b>				
<b>Produits intermédiaires et finis</b>				
Marchandises	18 540	18 540		
Avances et acomptes versés sur commandes	4 305		4 305	
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	12 352		12 352	80
Autres créances	45 897	420	45 477	45 050
<b>Divers</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	1 096 444		1 096 444	537 431
Charges constatées d'avance	68 911		68 911	95 648
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 246 450</b>	<b>18 960</b>	<b>1 227 490</b>	<b>678 210</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 374 852</b>	<b>601 310</b>	<b>1 773 542</b>	<b>1 118 612</b>

Philippe DEPARIS  
 Commissaire aux comptes  
 28 rue de Strasbourg  
 94300 VINCENNES  
 Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
 Siret : 384 532 594 00049

P. D



# Bilan passif

PARIS UNIVERSITE CLUB

Etats de synthèse au 31/08/2020

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	112 168	112 168
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	82 701	95 430
Report à nouveau	196 220	301 232
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>376 295</b>	<b>-117 741</b>
Subventions d'investissement	45 366	48 876
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>812 750</b>	<b>439 966</b>
<i>Apports</i> <i>Legs et donations</i> <i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	91 893	52 302
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>91 893</b>	<b>52 302</b>
Fonds dédiés sur subventions	5 867	26 089
Fonds dédiés sur autres ressources	9 297	9 297
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>15 164</b>	<b>35 386</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	62 460	68 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	62 460	68 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 681	185 860
Dettes fiscales et sociales	135 013	132 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	96 840	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	305 742	204 262
<b>DETTES</b>	<b>853 735</b>	<b>590 959</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 773 542</b>	<b>1 118 612</b>

Philippe DEPARIS  
 Commissaire aux comptes  
 28 rue de Strasbourg  
 94300 VINCENNES  
 Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
 Siret : 384 532 594 00049

P. D  


# Compte de résultat

PARIS UNIVERSITE CLUB

Etats de synthèse au 31/08/2020

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois
Ventes de marchandises	717	190
Production vendue	142 356	220 793
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	654 065	631 960
Reprises et Transferts de charge	14 316	6 141
Cotisations	2 334 697	2 703 193
Autres produits	5 712	5 932
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 151 863</b>	<b>3 568 209</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		48
Achats de matières premières	195 840	252 681
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 223 838	1 679 622
Impôts et taxes	59 331	68 277
Salaires et Traitements	946 929	1 116 001
Charges sociales	247 068	373 670
Amortissements et provisions	125 570	92 944
Autres charges	18 089	39 807
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 816 664</b>	<b>3 623 049</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>335 199</b>	<b>-54 840</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 969	3 256
Charges financières	304	40
<b>Résultat financier</b>	<b>1 665</b>	<b>3 216</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>336 863</b>	<b>-51 624</b>
Produits exceptionnels	22 548	124 566
Charges exceptionnelles	2 987	154 664
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 562</b>	<b>-30 098</b>
Impôts sur les bénéfices	352	633
Report des ressources non utilisées	26 089	
Engagements à réaliser	5 867	35 386
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>376 295</b>	<b>-117 741</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>		
Bénévolat	570 475	599 027
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>	<b>570 475</b>	<b>599 027</b>
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	570 475	599 027
<b>Total des charges</b>	<b>570 475</b>	<b>599 027</b>

Philippe DEPARIS  
Commissaire aux comptes  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES

Tél. 01 45 16 83 00 - Fax: 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P.D  




## Paris Université Club



### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019/2020

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

PD



Le bilan de l'exercice clos le 31 août 2020 présente un total de 1 773 542.39 €.  
Le compte de résultat de l'exercice dégage un **bénéfice** de **376 294.91 €**.

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.  
Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 11 février 2021, par le Conseil d'Administration.

## I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2004-12 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et les coûts afférents au site Internet du club. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 4 ans.

Philippe DEPARIS  
Commissaire aux comptes

28 rue de Strasbourg

94300 VINCENNES

Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71

Siret : 384 532 594 00049

Paris Université Club

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019/2020 - page 2 sur 12

P.D  


## 2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
<b>Agencement, Construction</b>	L	5 à 10 ans
<b>Matériel sportif</b>	L	3 à 5 ans
<b>Agencements divers</b>	L	3 à 10 ans
<b>Agencements sportifs</b>	L	2 à 20 ans
<b>Matériel de transport</b>	L	5 ans
<b>Matériel de bureau</b>	L	3 à 5 ans
<b>Mobilier</b>	L	5 à 10 ans

## 3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- ✚ de versements à l'effort construction de 2005 à 2019 pour : 42 282 €
- ✚ de cautions pour 1 000 €

## 4) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque les stocks sont anciens, obsolètes ou dont la rotation est très lente. Ce calcul est alors effectué article par article.

## 5) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
 28 rue de Strasbourg  
 94300 VINCENNES  
 Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
 Siret : 384 532 594 00049



P.D  
  
 Paris Université Club

## 6) Fonds propres

Ils sont constitués de réserves, du report à nouveau et de subventions d'investissement.

	PUC		
	Solde au 31/08/2019	Affectation	Solde au 31/08/2020
102000 - Fonds associatifs	3 811,23 €	- €	3 811,23 €
102100 - Fonds associatifs CIUP	108 356,95 €	- €	108 356,95 €
106810 - Réserves Dvlpt Sections	42 151,59 €	- 6 790,34 €	35 361,25 €
106820 - Réserves Dvlpt Implantation	3 228,88 €	- 800,00 €	2 428,88 €
106830 - Réserves Travaux	50 049,25 €	- 5 137,98 €	44 911,27 €
Report à nouveau	301 232,10 €	- 105 012,52 €	196 219,58 €
Résultat N-1	- 117 740,84 €	117 740,84 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>391 089,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>391 089,16 €</b>
<b>Résultat N</b>			<b>376 294,91 €</b>
Subventions d'investissement			45 366,04 €
<b>Total fonds propres</b>			<b>812 750,11 €</b>

## 7) Subventions et fonds dédiés

- Les subventions sont utilisées conformément à leur objet et aux conventions d'objectif.

Le montant porté en compte de résultat s'élève à 654 065 €, dont 474 000 € de la Ville de Paris.

- Les subventions d'équipement correspondent notamment à des aides perçues en vue de l'acquisition ou de l'entretien d'équipements sportifs destinés à la section Tennis, mais également à la section E-sport.

Subventions d'équipement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
<b>Subventions d'équipement</b>	48 876,35 €	10 000,00 €	13 510,31 €	45 366,04 €
<b>Total</b>				<b>45 366,04 €</b>

- Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être consommé conformément à l'engagement pris.

Ainsi, la subvention du CNDS (50 000€) versée en 2018/2019 au titre de la Pratique « Athlétisme, Handisport et Sport Adapté », est consommée à 95 % au 31/08/2020.

La subvention versée courant 2018/2019 par la société Gasté et Associés (10 000 €) au titre de la prise en charge des frais de Jenny Lim (sportive tennis), est consommée à 7% au 31/08/2020

La subvention de la ville de Paris versée en 2020 (20 000€) au titre du soutien du projet « Génération PUC 2024 » est consommée à 82 % au 31/08/2020

En résulte le tableau suivant :

Fonds dédiés	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Convention Sportif Paris 2024	9 297 €	0 €	0 €	9 297 €
Convention CNDS Athlé/handisport	26 089 €	2 334 €	26 089 €	2 334 €
Convention Ville Paris / PUC Performance Génération 2024	0 €	3 533 €	0 €	3 533 €
<b>Total</b>				<b>15 164 €</b>

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
 28 rue de Strasbourg  
 94300 VINCENNES  
 Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
 Siret : 384 532 594 00049

P. D




## II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Sortie	Valeur en fin d'exercice
Licences	36 903 €			36 903 €
<b>Total immo. incorporelles</b>	<b>36 903 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>36 903 €</b>
Agencement, Construction	386 560 €	91 936 €		478 496 €
Matériel sportif	40 689 €	503 €		41 193 €
Agencements divers	28 332 €	65 776 €		94 108 €
Agencements sportifs	188 970 €	23 053 €		212 023 €
Agencements sportifs ASCIUP	10 727 €			10 727 €
Matériel de transport	45 967 €			45 967 €
Matériel de bureau	45 311 €	25 666 €		70 977 €
Mobilier	52 996 €			52 996 €
Immobilisations corporelles en cours	61 161 €	41 730 €	61 161 €	41 730 €
<b>Total immo. corporelles</b>	<b>860 714 €</b>	<b>248 664 €</b>	<b>61 161 €</b>	<b>1 048 217 €</b>
<b>Total immo. financières</b>	<b>39 565 €</b>	<b>4 317 €</b>	<b>600 €</b>	<b>43 282 €</b>
<b>Total</b>	<b>937 182 €</b>	<b>252 981 €</b>	<b>61 761 €</b>	<b>1 128 402 €</b>

### 2) Etat des amortissements/dépréciations

Amortissements/Dépréciations	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Licences	35 824 €	878 €		36 701 €
<b>Total immo. incorporelles</b>	<b>35 824 €</b>	<b>878 €</b>	<b>- €</b>	<b>36 701 €</b>
Agencement, Construction	206 826 €	45 783 €		252 608 €
Matériel sportif	32 078 €	4 754 €		36 833 €
Agencements divers	8 818 €	10 976 €		19 794 €
Agencements sportifs	97 376 €	9 305 €		106 680 €
Matériel de transport	29 770 €	5 462 €		35 232 €
Matériel de bureau	42 388 €	6 910 €		49 298 €
Mobilier	43 702 €	1 503 €		45 205 €
<b>Total immo. corporelles</b>	<b>460 957 €</b>	<b>84 693 €</b>	<b>- €</b>	<b>545 650 €</b>
<b>Total</b>	<b>496 781 €</b>	<b>85 570 €</b>	<b>- €</b>	<b>582 351 €</b>

Philippe DEPARIS  
 Commissaire aux comptes  
 28 rue de Strasbourg  
 94300 VINCENNES


 Tel : 01 49 15 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
 Siret : 384 532 594 00049



P.P

Paris Université Club

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019/2020 - page 6 sur 12

### 3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Stocks	0 €	0 €	
Acomptes versés	4 305 €	4 305 €	
Créances clients	12 352 €	12 352 €	
Autres créances	45 897 €	45 897 €	
VMP	0 €	0 €	
Disponibilités	1 096 444 €	1 096 444 €	
Charges constatées d'avance	68 911 €	68 911 €	
<b>Total</b>	<b>1 227 910 €</b>	<b>1 227 910 €</b>	<b>0 €</b>

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Emprunts	62 460 €	9 551 €	52 909 €
Dettes fournisseurs	253 681 €	253 681 €	
Avances et acomptes reçus	0 €	0 €	
Dettes fiscales et sociales	135 013 €	135 013 €	
Autres dettes	96 840 €	96 840 €	
Produits constatés d'avance	305 742 €	305 742 €	
<b>Total</b>	<b>853 735 €</b>	<b>800 826 €</b>	<b>52 909 €</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0 €	
Emprunts remboursées en cours d'exercice		5 540 €	

### 4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs - Factures non parvenues	165 706 €
Personnel - Congés à payer	58 445 €
Personnel - Charges sur congés à payer	27 390 €
Etat - Charges à payer	7 045 €
Avoir à établir	96 840 €
<b>Total</b>	<b>355 426 €</b>

**Philippe DEPARIS**  
 Commissaire aux comptes

28 rue de Strasbourg

94300 VINCENNES

Tel. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71

Siret : 384 532 594 00049


  
 P.D



## 5) Provisions pour risques et charges

Provision pour risques et charges	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
<b>Provision pour risques</b>	52 302 €	40 000 €	409 €	91 893 €
<b>Total</b>	52 302 €	40 000 €	409 €	91 893 €

Les provisions pour risques correspondent notamment à un litige prud'homal en cours.

L'augmentation de la provision pour risque de 40 000 € correspond à une estimation des potentielles demandes « d'avoir Covid » accordées suite à la saison 2019/2020 mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une demande de la part des bénéficiaires (demande non effectuée ou absence de reprise de licence au 30 novembre 2020).

## 6) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
<b>Etat - Subvention à recevoir</b>	17 571 €
<b>Etat - Indemnité Act. Partielle</b>	2 065 €
<b>Divers - Produits à recevoir</b>	21 927 €
<b>Intérêts courus à recevoir</b>	1 134 €
<b>Total</b>	42 697 €

## 7) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Au 31/08/2020, les produits constatés d'avance sont principalement composés de subventions perçues en 2019/2020 mais concernant l'exercice comptable 2020/2021 (subvention mairie de Paris, ANS...) mais aussi de cotisations à rattacher à la saison 2020/2021.

Les charges constatées d'avance concernent notamment des ré-affiliations effectuées fin 2019/2020 au titre de la saison sportive 2020/2021. Elles contiennent également des charges dont la consommation n'est pas en totalité effective au 31/08/2020.

### III – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	335 199 €
Résultat financier	1 665 €
Résultat exceptionnel	19 562 €
Impôt sur les bénéfices	-352 €
Fonds dédiés	20 222 €
<b>Résultat TOTAL</b>	<b>376 295 €</b>

#### 2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant
Licences et Cotisations	2 177 903 €
Subventions	654 065 €
Cotisations Stages	143 447 €
Participations équipements et déplacements	61 896 €
Formations	36 046 €
Dons	33 247 €
Reprises et Transferts de charges	14 316 €
Sponsoring	11 167 €
Engagements	7 301 €
Autres produits	6 429 €
Mutations	6 047 €
<b>Total</b>	<b>3 151 863 €</b>

P. D




## IV – AUTRES INFORMATIONS

### 1) Evènements significatifs de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire de la COVID-19 a un impact significatif sur son activité depuis le 1 janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Le Paris Université Club a eu recours à l'activité partielle pendant cette période de confinement et de fermetures des enceintes sportives, tout en mettant en place du télétravail lorsque cela était possible.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

### 2) Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen pour l'exercice 2019/2020 s'élève à 31 personnes, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 33 personnes.

### 3) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération brute totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 0 €.

### 4) Engagements financiers

#### Engagements donnés

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation de provision dans les comptes de l'association.

**Philippe DEPARIS**  
Commissaire aux comptes  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049



P.D

Le PUC relève de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) qui prévoit le versement d'indemnités de départ en retraite. Il n'a pas été fait de provision sachant que le personnel est jeune et avec significativement peu d'ancienneté, la provision serait négligeable.

 Contributions bénévoles

Les contributions bénévoles (dons) font l'objet d'une valorisation en pied de compte de résultat. Celles-ci s'élèvent à 39 758 € sur l'année 2019 et correspondent au montant des abandons de frais des bénévoles donnant lieu à attestation.

Pour la saison 2019/2020, outre les dons pour abandons de frais, les heures de bénévolat ont fait l'objet d'une valorisation par section, dont voici la répartition et la méthode d'évaluation :

Sections	Heures bénévolat année	Valorisation numéraire (SMIC au 01/01/2020 = 10,15€/heure)	Nombre bénévoles
Aïkido	760	7 714 €	9
Athlétisme	3 709	37 646 €	17
Baseball-Cricket	6 570	66 686 €	20
Basketball	3 160	32 074 €	7
Boxe française	280	2 842 €	2
Bridge	831	8 435 €	7
Combat	1 680	17 052 €	8
Danse	530	5 380 €	4
Echecs	774	7 856 €	7
Escrime	2 160	21 924 €	6
Floorball	788	7 993 €	14
Football	16 440	166 866 €	31
Handball	2 390	24 259 €	7
Judo	641	6 506 €	6
Omnisports	2 740	27 811 €	20
Roller	1 840	18 676 €	6
Ski	1 050	10 658 €	10
Squash	1 035	10 505 €	4
Tennis	2 220	22 533 €	15
Triathlon	320	3 248 €	3
Ultimate	2 370	24 056 €	25
<b>Total</b>	<b>52 288</b>	<b>530 718 €</b>	<b>228</b>



P.D

Pour mémoire, la valorisation des heures de bénévolat au titre de l'exercice 2018/2019 était de 565 521 €, représentant 56 383 h de bénévolat pour 210 bénévoles.

**Philippe DEPARIS**  
**Commissaire aux comptes**  
28 rue de Strasbourg  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 45 16 83 00 - Fax : 01 72 71 84 71  
Siret : 384 532 594 00049

P. D

